



TROUVER UN FOURNISSEUR DE SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

Le service « Trouver un fournisseur de soins de santé primaires » permet de jumeler des Yukonnais et Yukonnoises à un médecin de famille qui accepte de nouveaux patients. Ce service est accessible aux résidents du Yukon qui habitent à Whitehorse et dans les environs, et qui :

- possèdent une carte en règle du Régime d'assurance-santé du Yukon (RASY);
- sont âgés de 16 ans ou plus;
- n'ont pas de médecin de famille ou accès à une infirmière praticienne.

Les adultes peuvent inscrire leur conjoint au service, et les parents ou tuteurs peuvent inscrire les personnes (de moins de 19 ans) à leur charge, si ces personnes habitent à la même adresse.

En s'inscrivant ensemble, ces personnes seront affectées au même médecin ou à la même infirmière praticienne.

Démarches d'accès

- Assurez-vous que l'adresse figurant sur votre carte du RASY est correcte.
- Contactez la Direction des services de santé assurés pour mettre à jour vos informations, s'il y a lieu.
- Lorsque vous inscrivez un membre de votre famille, assurez-vous d'avoir son consentement pour la collecte, l'utilisation et la communication de ses renseignements médicaux personnels, selon le cas.
- Ayez sous la main toutes les informations qui figurent sur la carte du RASY.
- Appelez la Direction des services de santé assurés, au 867-667-5209, pour inscrire un adulte à charge.

Demande d'accès à un médecin ou à une infirmière praticienne – Demandeur principal			
Numéro du RASY	Date de naissance AAAA / MM / JJ	Nom	Prénom(s)
Conjoint(e)			
Numéro du RASY	Date de naissance AAAA / MM / JJ	Nom	Prénom(s)
Personne à charge			
Numéro du RASY	Date de naissance AAAA / MM / JJ	Nom	Prénom(s)
Personne à charge			
Numéro du RASY	Date de naissance AAAA / MM / JJ	Nom	Prénom(s)
Personne à charge			
Numéro du RASY	Date de naissance AAAA / MM / JJ	Nom	Prénom(s)

Signature

Date

Toutes les affectations se font au hasard. Vous ne pourrez pas choisir un médecin de famille ou une infirmière praticienne en fonction de quelque critère que ce soit, par exemple :

- l'âge du médecin;
- son sexe;
- le lieu de la clinique;
- la langue.

À l'issue de votre inscription, le délai d'affectation à un médecin ou à une infirmière praticienne dépendra des facteurs suivants :

- nombre de médecins ou d'infirmières praticiennes inscrits qui prennent de nouveaux patients;
- nombre de personnes cherchant à avoir accès à un médecin ou à une infirmière praticienne.

Une fois l'affectation effectuée, vous et le médecin ou l'infirmière praticienne en serez informés par la poste. Les membres d'une famille recevront chacun une lettre dans la même enveloppe.

Il est important de présenter cette lettre lors de votre premier rendez-vous avec votre médecin ou infirmière praticienne. Vous ou le membre de votre famille pouvez refuser cette affectation en présentant une nouvelle demande.

Qu'advient-il de mes renseignements personnels?

La Direction des services de santé assurés utilisera vos renseignements pour :

- valider votre admissibilité au programme;
- vous affecter à un médecin de famille ou à une infirmière praticienne;
- vous prévenir de votre affectation.

Des données statistiques non nominatives nous aideront à évaluer le service. Il est possible que nous les transmettions à nos partenaires.

Services de santé assurés

Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour l'inscription au Régime d'assurance-santé ou la mise à jour des informations qui figurent sur votre carte, écrivez à yukon.healthcare@yukon.ca ou appelez au 867-667-5209 ou (sans frais au Yukon) au 1-800-661-0408, poste 5209.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h